

InFO Compte Epargne Temps (CET)



Pour rappel, vous avez jusqu'au 31 janvier 2022 pour placer vos JRTT 2021 dans le CET !

Alimentation (avoir au moins un an d'ancienneté à la date du versement) :

Nature	Plafond d'alimentation	Date limite dépôt
Congés ancienneté	Tout ou partie	30 juin N+1
6 ^{ème} semaine de congés	Tout ou partie	30 juin N+1
JRTT non cadres	5 jours	31 janvier N+1
Jours de repos cadres	12 jours	30 juin N+1
Repos compensateur de remplacement (sauf liés aux heures suppl. réalisées en astreinte)	Tout ou partie	30 juin N+1

Plafond :

- Plafond annuel sur année civile = 12 jours.
- Plafond global = 90 jours
- Le plafond annuel est porté à 120 jours pour les collaborateurs ayant atteint l'âge de 55 ans à la date du versement, afin de leur permettre d'aménager leur fin de carrière.
- Dès lors qu'une de ces limites sera atteinte, aucune nouvelle alimentation ne pourra intervenir.

Utilisation :

Journée de solidarité
Absence ponctuelle
Congé de fin de carrière
Congé pour convenance personnelle -indemnisation de congés légaux non rémunérés
Don de jours solidaires entre salariés (modalités et limites => se référer à l'accord du 1 ^{er} novembre 2015)

Utilisation dans le cadre d'une épargne retraite :

Possibilité de transférer 10 jours maximum par an dans le PERCO MONETAIRE.
Ce placement est abondé par l'entreprise (en €) à hauteur de 20%.